

Image not found or type unknown



Litige caf concernant le montant du rsa

Par **jazy**, le **21/01/2013** à **19:16**

bonjourma fille perçoit actuellement le rsa de la caf .nous lui versons une pension alimentaire pour pouvoir vivre ,elle n'a pas de ressources,(bac +5)elle déclare cette penion au rimpots et nous aussi,nous pouvons déclarer au impots la somme forfaitaire de 5680 et ma fille perçoit en réalitérn3800 par an ,elle déclare au impots 5680,d'ou le litige avec la caf,cette administration lui demande de prouver qu'elle na pas perçu 5680,et demande un droit de regard surrnson compte bancaire,ou celui de ses parents,et lui affirmernque cet légal.rnje vous remercie pour votre réponse,la caf lui réclame 2ans de rsa, 2011,2012,de quoi va telle vivre,loyer chauffage, nourriture,et en plus une attestation sur l'honneur de ne plus avoir de pension alimentaire.